



LA MUNICIPALITE DE JONGNY

AU CONSEIL COMMUNAL



Préavis municipal n° 12/2023 relatif à une demande de crédit d'étude pour la préparation du projet de réfection complète du chemin de la Tuilière, de la route de Châtel-St-Denis (en aval) jusqu'à la route du Mont-Pèlerin (en amont)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit d'étude de **CHF 68'000.00 (yc. TVA)** pour la préparation du projet de réfection complète du chemin de la Tuilière, de la route de Châtel-St-Denis en aval jusqu'à la route du Mont-Pèlerin en amont.

2. DESCRIPTIF DU PROJET

Depuis plusieurs années, nous suivons l'évolution des dégradations du chemin de la Tuilière. En effet, le projet de réfection complète de ce chemin a été reporté à plusieurs reprises pour permettre la réalisation de chantiers privés à ces abords et le maintien de l'état général a nécessité plusieurs interventions ponctuelles pour garantir la sécurité des usagers. Aujourd'hui, des interventions ponctuelles ne sont plus adaptées aux dégradations constatées et les chantiers privés sont ou vont se terminer.

Par le présent préavis et afin de bien définir le coût des travaux à exécuter, la Municipalité souhaite mandater un bureau d'ingénieurs génie civil pour la préparation du projet de réfection complète. Ces prestations allant jusqu'au retour des soumissions des entreprises, permettant ainsi la préparation plus précise d'un futur préavis d'exécution.

3. PROCEDURE DE CHOIX

Les communes étant soumises à la Loi sur les marchés publics (LMP-VD), les procédures pour l'octroi des différents marchés doivent respecter le cadre légal.

Une demande d'offres a été réalisée dans deux bureaux d'ingénieurs de la région en appliquant une procédure de gré-à-gré comparative. Ces deux offres sont en cours d'analyse. L'adjudication se fera sous réserve de la décision du conseil communal, permettant ainsi au bureau mandaté de prévoir les ressources nécessaires au bon respect du planning général.



4. PLANIFICATION

Décembre 2023	Décision du conseil communal pour crédit d'étude
Janvier - mars 2024	Etude du projet et appel d'offres
Avril 2024	Rédaction du préavis
Juin 2024	Décision du conseil communal pour le crédit d'exécution
Août 2024	Début des travaux

5. ASPECTS FINANCIERS

Honoraires et frais

Etude du projet, appel d'offres et comparaisons	CHF 54'000.00
Frais administratifs et de reproduction	CHF 3'000.00
Divers et imprévus +~10%	<u>CHF 5'700.00</u>
Sous-total général HT	CHF 62'700.00

TVA 8.1% (+ arrondi)	<u>CHF 5'300.00</u>
----------------------	---------------------

TOTAL (yc. TVA 8.1%)	CHF 68'000.00
-----------------------------	----------------------

Les subventions et autres participations de tiers seront déduites de ce montant total.

Cette dépense figure au plan des investissements 2024-2028 à hauteur de CHF 1'850'000.00 dans le cadre du projet de réfection complète du chemin de la Tuilière.

6. SITUATION PLAFOND D'ENDETTEMENT AU 30 SEPTEMBRE 2023 (y compris le présent préavis)

Description	Montant en CHF
Plafond d'endettement (préavis n° 16/2021)	18 000 000.00
Emprunts effectifs	- 7 550 000.00
Trésorerie disponibles (excédent au fonds de roulement)	-
Solde des préavis à financer	- 2 689 989.00
Détail :	
Crédits liés aux préavis engagés	- 12 099 618.00
Dépenses effectives liées aux préavis engagés	9 409 629.00
Endettement prévu	- 10 239 989.00
Plafond d'endettement disponible (financement des futurs préavis)	7 760 011.00

7. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY

- VU** le préavis n° 12/2023 du 16 octobre 2023, concernant une demande de crédit d'étude pour la préparation du projet de réfection complète du chemin de la Tuilière, de la route de Châtel-St-Denis en aval jusqu'à la route du Mont-Pèlerin en amont ;
- VU** le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études nécessaires en vue de la réfection complète du chemin de la Tuilière, de la route de Châtel-St-Denis en aval jusqu'à la route du Mont-Pèlerin en amont ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 68'000.00 à cet effet ;

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous la section n° 430 « Routes » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil et d'assainissement », plus précisément dans le compte n° 510.5010.115 « Tuilière, crédit d'étude réfection chaussées et conduites EC-EU ».

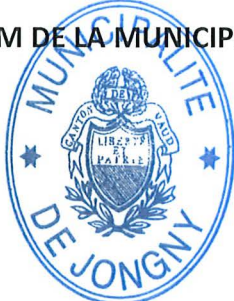
Si les travaux sont effectués, l'amortissement sera réalisé conjointement à celui du crédit d'ouvrage. Si les travaux ne se font pas, un amortissement extraordinaire sera effectué au bouclage d'un exercice comptable.

Cette dépense sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



La syndique
Nicole Pointet





Le secrétaire
Bijan Kaveh

Annexes : Extrait Cartoriviera – Vue générale avec les étapes de réalisation imaginées

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 16 octobre 2023.

Municipal délégué : Monsieur Jean-Luc Sansonnens





© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



Jongny - Route de la Tuilière

Situation générale

Echelle : 1:2'500
Coordonnées : 2°55'4322 / 1°14'8'399
Date d'impression : 29.06.2023